

Mai 2021 – Lettre n° 28

En ce début mai, le Gouvernement a enfin esquissé un calendrier de reprise des activités et permettant de retrouver nos libertés.

Si l'épidémie a frappé durement le monde, et continue là où la vaccination demeure faible, il importe au plus vite de relancer l'économie et donc les emplois.

On ne peut continuer durablement à accroître la dette de la France, tout en reconnaissant l'amortissement effectif de la crise grâce aux mesures gouvernementales, sans risquer d'aliéner l'avenir.

En ce sens, l'avenir nous obligera aussi à de nombreuses réformes, pour sans cesse s'adapter à un environnement qui nous marque et qui bouge autour de nous. C'est l'objectif des nombreux textes que nous examinons au Sénat, et qui visent à faire de la France un pays moderne, mais qui n'oublie pas ses racines.

Michel CANÉVET

## ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE



# Soutien à l'hydroélectricité

Le Sénat a adopté le 13 avril dernier une proposition de loi tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique. Ce texte vise à reconnaître l'apport majeur de cette source d'énergie, qui représente 11,2 % de notre production d'électricité totale et 51,9 % de notre production d'électricité renouvelable. L'hydroélectricité constitue une source d'énergie de premier plan parmi les sources d'énergie les plus décarbonées, et un levier essentiel de développement économique pour nos territoires ruraux, en particulier en zones de montagne. Lors de l'examen, j'ai insisté par voie d'amendement pour préserver les fonctionnalités des moulins à eau, et protéger ces sites souvent historiques.

#### Projet de loi Climat et résilience : consultation



Alors que l'Assemblée Nationale vient d'achever l'examen du projet de loi climat et résilience, le Sénat, à l'écoute des acteurs sur le terrain, a décidé de lancer une consultation auprès des élus locaux pour recueillir leurs avis sur quelques mesures phares du projet de loi.

Cette consultation, initiée dans le cadre de travaux préparatoires à l'élaboration d'une loi en cours d'examen parlementaire, est une première. Je suis convaincu qu'elle nous offrira une matière précieuse pour la réflexion de nos rapporteurs en leur permettant d'identifier les attentes des élus locaux pour mieux y répondre.

Il est possible de participer à cette consultation jusqu'au 18 mai prochain en cliquant ici : <a href="https://participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9lus-locaux-le-s%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9lus-locaux-le-s%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9lus-locaux-le-s%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9lus-locaux-le-s%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9lus-locaux-le-s%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9lus-locaux-le-s%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9lus-locaux-le-s%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9lus-locaux-le-s%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9lus-locaux-le-s%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9lus-locaux-le-s%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-%C3%A9nat-vous-consulte-participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-s

Mobilisation de l'épargne



Depuis le premier confinement, le surplus d'épargne accumulée, en raison de la baisse de la consommation, a dépassé les 100 milliards d'euros. La mobilisation de cette épargne constitue l'une des clés pour la relance de notre économie. De manière plus générale, le taux d'épargne des ménages français est assez élevé. C'est pourquoi je me suis associé à une proposition de loi visant à orienter l'épargne, notamment en instituant un « livret de développement des territoires » qui bénéficierait aux régions, et aurait donc un impact local. J'ai proposé plusieurs amendements dans cette optique d'utilisation de l'épargne, notamment pour faciliter les dons d'argent entre générations, mais aussi pour accroître le mécénat d'entreprise. Ces dispositions visent toutes à amorcer la relance. Lors de son examen, cette proposition de loi n'a pas été adoptée par le Sénat.

### Aide publique au développement



Le Parlement examine en cette période un projet de loi programmant l'aide publique au développement de la France. Le texte prévoit notamment de consacrer 0,55% du revenu national brut à l'aide au développement international. Il contient aussi des dispositions sur l'Agence française de développement (AFD), opérateur qui met en œuvre cette politique. Ce projet de loi était attendu ; il permet notamment de réorienter notre aide vers les pays qui en ont le plus besoin, notamment en Afrique. Il clarifie aussi le pilotage de la politique d'aide au développement. Rapporteur spécial des crédits de cette mission budgétaire à la commission des finances, j'ai participé aux travaux sur ce texte au Sénat. J'ai notamment fait adopter un amendement visant à rappeler que la promotion de la francophonie doit constituer une priorité de notre aide.

## Convention fiscale avec l'Argentine

\_\_\_\_\_



Le Sénat a examiné au début du mois d'avril une modification de la convention fiscale entre la France et l'Argentine. Celle-ci vise à moderniser la convention, qui permet notamment d'éviter les doubles impositions pour les entreprises françaises basées en Argentine. La mise à jour diminue en particulier les taux d'imposition, ce qui devrait profiter à la compétitivité de nos entreprises à l'export. En séance publique, je me suis exprimé au nom du groupe de l'Union centriste en faveur de ce texte, qui soutient les entreprises françaises.

# MES PRIORITÉS



La mer, atout français pour la relance

Deuxième surface maritime au monde, la France dispose d'un potentiel considérable. L'économie bleue représente des milliers d'emplois. C'est pourquoi nous devons miser sur la mer pour soutenir la relance. J'ai signé une tribune en ce sens dans Ouest-France.

Retrouvez ici ma tribune: <a href="https://www.ouest-france.fr/economie/economie-de-la-mer/point-de-vue-la-mer-atout-francais-pour-un-renouveau-economique-189198fe-8e5c-11eb-a1bb-f434af1b4244">https://www.ouest-france.fr/economie/economie-de-la-mer/point-de-vue-la-mer-atout-francais-pour-un-renouveau-economique-189198fe-8e5c-11eb-a1bb-f434af1b4244</a>



A mon initiative, avec Nathalie Goulet, sénatrice de l'Orne, le groupe UC a programmé un débat le 23 mars dernier au Sénat sur « l'avenir des entreprises assurant les liaisons transmanche ». Dans le contexte du Brexit, et plus encore des conséquences de la pandémie sur le transport de voyageurs, ce secteur est en effet durement touché. En 2020, les entreprises ont perdu plus de deux tiers de voyageurs. Ainsi, Brittany Ferries a transporté au global 752 102 passagers, alors qu'en 2019 elle en avait transporté 2 498 354 sur l'ensemble de ses lignes. 85% de ses clients sont en effet Britanniques ; les différentes restrictions ont fortement pesé sur les flux.

Face à ce constat, il est nécessaire d'apporter un soutien massif à ce secteur pourvoyeur de nombreux emplois dans notre région. En 2021, les cotisations salariales sont remboursées par l'État. Ce dispositif pourrait être prolongé, car les effets des crises seront encore longs. Le plan de relance formé en 2020 doit profiter à la mer. 650 millions d'euros y sont consacrés, sans toutefois de visibilité sur les aides au renouvellement et au verdissement des flottes. Le Fontenoy du maritime, lancé par la ministre de la mer, s'achèvera en juin. Il devient urgent d'apporter des réponses concrètes pour la survie du secteur transmanche.

Retrouvez ici la vidéo du débat, avec mon intervention.

https://videos.senat.fr/video.2191039 6059de50aff6b.seance-publique-du-23-mars-2021-apres-midi?timecode=12345234

## Desserte ferroviaire de la Bretagne



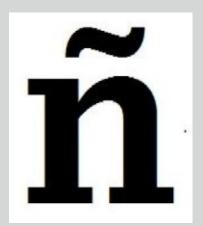
Lors d'une récente séance au Sénat, j'ai interpelé le Gouvernement sur l'amélioration de la desserte ferroviaire entre Rennes et Brest d'une part, et entre Rennes et Quimper d'autre part. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur d'aménagement du territoire. Si la voie nouvelle entre Rennes et Connerré, dans la Sarthe, a permis de mettre la capitale régionale de Bretagne à 1h 20 de Paris, il faut encore 2h 10 à 2h 40 pour rejoindre la péninsule bretonne depuis Rennes.

Compte-tenu des enjeux financiers, il paraît souhaitable d'engager rapidement des travaux de dénivellation de passages à niveau. Ceci permettrait à la fois d'accroître la vitesse des convois ferroviaires, et d'améliorer la sécurité des usagers routiers. Ainsi, par exemple, une opération est en attente depuis de nombreuses années au Relecq- Kerhuon, près de Brest.

Cette opération est urgente car les disponibilités foncières actuelles pourraient disparaître et empêcher la faisabilité de ce projet qui devrait pouvoir trouver son financement dans le cadre du plan de relance.

Retrouvez mon intervention à ce sujet, ainsi que la réponse du Gouvernement.

### Usage des signes diacritiques



En mai 2017, la ville de Quimper a enregistré à l'état civil un enfant portant le prénom Fañch, qui s'écrit avec un tilde. Quelques mois plus tard, le tribunal de grande instance de Quimper a refusé d'homologuer ce prénom, s'appuyant sur une circulaire de la garde des sceaux du 23 juillet 2014 relative à l'état civil, qui régit « l'usage des signes diacritiques et des ligatures utilisés dans la langue française » et dans laquelle ne figure pas le tilde.

Le 19 novembre 2018, la cour d'appel de Rennes est revenue sur la décision du tribunal de grande instance de Quimper, en autorisant que le prénom Fañch soit écrit avec un tilde. Le parquet général a décidé de se pourvoir en cassation contre cet arrêt. Je suis personnellement intervenu plusieurs fois sur ce sujet, notamment en séance au Sénat, mais le ministère de la justice a à chaque fois expliqué que ladite circulaire ne pouvait être changée.

Or, le 17 octobre 2019, au terme de deux ans et demi de procédure, la Cour de cassation a confirmé l'arrêt de la cour d'appel, donnant ainsi raison, et de façon définitive, aux parents du petit Fañch, lui permettant de garder définitivement son prénom, avec un tilde. C'est un soulagement pour lui et sa famille. C'est aussi une question de cohérence quand on sait qu'un précédent membre du Gouvernement (Laurent Nuñez) portait un nom avec un tilde. Cette position de la Cour de cassation pouvait laisser penser que le problème de l'utilisation du tilde était résolu. Pourtant, aucune disposition n'a été prise pour autoriser de manière formelle le tilde, alors même que la précédente garde des Sceaux s'était engagée, suite à la décision de la Cour de cassation, à réviser les textes.

Je me réjouis que la proposition de loi de mon collègue député Paul Molac, sur les langues régionales, ait récemment été adoptée. Mais nous attendons toujours un décret, promis par le Gouvernement, sur la liste des signes diacritiques régionaux autorisés à l'état civil.

## Campagne 2021 du FCTVA



A la suite de récentes modifications législatives, certaines évolutions ont eu lieu quant à l'éligibilité de certaines dépenses au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Ainsi, les dépenses des comptes 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre », compte 211 « Terrains » si la dépense est grevée de TVA, compte 212 « Agencement et aménagement de terrains », ainsi que les travaux d'investissement réalisés en régie, auparavant éligibles, sortent du champ du FCTVA au 1er janvier 2021. A l'inverse, les dépenses du compte 2181 « Agencements et aménagements divers », du compte 6512 « dépenses informatiques en nuage » (avec un taux de remboursement de 5,6 %), ainsi que les dépenses de construction, acquisition et entretien de bâtiments mis à disposition de tiers non éligible au fonds en investissement et en fonctionnement sauf si l'activité et/ou les loyers sont assujettis à la TVA (maison de santé, gendarmerie, logements locatifs), sont désormais éligibles au FCTVA. J'ai saisi le Gouvernement de la nécessité de rendre les études liées à l'urbanisme à nouveau éligibles.

# EN FINISTÈRE & EN BRETAGNE



Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation Quimper.

- Jeudi 4 mars 2021 : je reçois une délégation de sages-femmes du Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille, venue me présenter les difficultés auxquelles ces professionnelles de la santé sont confrontées.
- Jeudi 4 mars 2021 : j'assiste, en visioconférence, à la réunion plénière du Conseil Territorial de Santé du Finistère.
- Vendredi 5 mars 2021 : réunion de travail à la permanence avec Dominique Brunel et Denise Cariou de la Ligue des Droits de l'Homme. Nous échangeons sur la situation sociale et l'impact de la crise sanitaire et sociale inquiétante pour les mois à venir.
- Lundi 8 mars 2021 : j'échange avec une délégation de responsables de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires et de la Fondation ILDYS qui propose un véritable parcours de soins et d'accompagnement à tous les âges de la vie.
- Lundi 8 mars 2021 : je participe à un webinaire avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) sur le thème de la « Relation de confiance », qui vise à améliorer les relations entre l'administration fiscale et les entreprises.
- Vendredi 12 mars 2021 : j'assiste à l'assemblée générale de l'association des Maires ruraux du Finistère, à Landudal, sous la présidence de Nadine Kersaudy, Maire de Cléden-Cap-Sizun. L'occasion de réaffirmer le rôle et la place des communes rurales, soutenues par l'agenda rural mis en place par le Gouvernement.

- Lundi 15 mars 2021 : visioconférence avec le Préfet du Finistère pour faire le point sur la situation sanitaire dans le département.
- Jeudi 18 mars 2021 : réunion en visioconférence du Comité Local de Cohésion du Territoire avec le Préfet du Finistère.
- Vendredi 19 mars 2021 : je reçois à ma permanence le Président de l'Association des Moulins du Finistère— Penn ar Bed, et vice-président national de la Fédérations Française des Associations de sauvegardes des moulins et le responsable juridique de ces deux structures, sur la problématique de la destruction des retenues de moulins à eau.
- Vendredi 19 mars 2021 : Je participe à l'UBO au jury du concours d'éloquence organisé par les élèves de la faculté de droit de Brest, sur le thème « l'enterrement est-il la dernière mise en demeure ? ».
- Jeudi 25 mars 2021 : réunion en visioconférence dans le cadre du Comité départemental en charge du Plan de Relance.
- Lundi 29 mars 2021 : inauguration d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile à Plonéour-Lanvern, avec les élus de Tréguennec et Saint-Jean-Trolimon, ainsi que Katell Henry, directrice déléguée d'Orange.
- Lundi 29 mars 2021 : visioconférence avec le Préfet du Finistère pour faire le point sur la situation sanitaire dans le département.
- Jeudi 1er avril 2021 : point sur la situation sanitaire dans le département en visioconférence avec le Préfet du Finistère.
- Vendredi 2 avril 2021 : réunion de travail avec de nombreux élus concernant la situation de la compagnie Hop!, avec les responsables du groupe Air France, les élus, et divers acteurs du territoire.
- Mercredi 7 avril 2021 : j'assiste en visioconférence à l'Assemblée générale d'Appui Santé en Cornouaille, une association ayant mis en place un dispositif d'aide à destination des professionnels de santé, du social et du médico-social.
- Lundi 12 avril 2021 : rencontre avec les responsables de l'Association Jeunesse et Entreprises (AJE 29) qui a pour vocation d'aider et d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'accès au monde du travail.
- Jeudi 15 avril 2021 : je participe à la réunion organisée en visioconférence par Produire en Bretagne sur le thème « Quelles relocalisations et localisations peut-on envisager en Bretagne ? ».
- Jeudi 15 avril 2021 : point sur la situation sanitaire dans le département en visioconférence avec le Préfet du Finistère.
- Vendredi 16 avril 2021 : je rencontre le Directeur territorial GRDF pour évoquer les enjeux énergies renouvelables dans le Finistère, et plus particulièrement la méthanisation en lien avec la filière agricole.
- Lundi 19 avril 2021 : je rencontre, à Plonéour-Lanvern, les responsables de l'association Relais Citoyen qui s'inquiètent du projet d'antenne 5G sur la commune.
- Lundi 19 avril 2021 : nous rencontrons, avec ma collègue députée Annaïg Le Meur, Maryse Lemaux, directrice du groupement d'employeur Cornoualia à Quimper.
- Jeudi 22 avril 2021 : réunion plénière du Conseil Territorial de Santé « Finistère Penn Ar Bed », organisée en visioconférence.

- Samedi 24 avril 2021 : j'accompagne le Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, lors de son déplacement à Châteaulin et à Quimper.
- Dimanche 25 avril 2021 : j'assiste à la cérémonie organisée à Quimper, dans le cadre de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.
- Mardi 27 avril 2021 : je participe, avec la députée Liliana Tanguy, à une réunion de travail avec Yves Le Guellec, Maire de Landudec et Vice-président du Haut Pays Bigouden, chargé l'action sociale et les responsables de services de la Résidence La Trinité et du SSIAD, afin de faire le point sur le Ségur de la Santé.
- Jeudi 29 avril 2021 : je rencontre les gendarmes de la brigade Plogastel-Saint-Germain et leurs officiers.
- Jeudi 29 avril 2021 : visite du centre de vaccination de Concarneau Cornouaille Agglomération, en compagnie de Catherine Esvant, la Maire de Melgven qui l'a accueilli dans sa commune. Ouvert le 21 janvier dernier, avec une moyenne de 200 vaccinations par semaine, le centre vaccine aujourd'hui 600 personnes par jour, de 8h à 19h !
- Jeudi 29 avril 2021 : j'accompagne Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique, lors de son déplacement à Concarneau puis à Trégunc.
- Vendredi 30 avril 2021 : je participe à visioconférence organisée par les Jeunes Agriculteurs et consacrée à la loi EGAlim & la Politique Agricole Commune.

# **Contacts**

# Au Sénat

Octave LOIZILLON Tél. 01.42.34.28.70

À Quimper

Catherine BILIEC & Jean-François LE GOFF Tél. 02.98.87.84.92

6